



PROCEDURE D' INSERTION AU TABLEAU DE L' ORDRE DES INGENIEURS

Silence ! On développe

Pièces à fournir

1. Une copie du diplôme certifiée par l'Établissement (Ecole) ou l'Attaché culturel de l'Ambassade
2. Deux photos d'identité
3. Lettre d'engagement manuscrite suivant l'article I du code de Déontologie (cf. ci-dessous)
4. Cotisation annuelle de quarante mille Ariary (Ar 40.000)*, Assurance ARO incluse.
5. Curriculum vitae (en option)

* Les décisions prises lors du Conseil National de l'Ordre des Ingénieurs de Madagascar (CNOIM) du 04 Mai 2012 sont les suivantes :

- L'inscription des ingénieurs fraîchement diplômés est gratuite pendant un an.
- Le montant annuel de la cotisation pour la période après 1er Juillet 2012 est de Quarante mille Ariary (Ar 40 000), Assurance ARO incluse.

* Pour le paiement :

- par versement ou virement bancaire au compte BOA 00009 05020 15960990001 43 au nom de ORDRE DES INGENIEURS DE MADAGASCAR

Lettre d'engagement (à réécrire en manuscrit)

Après avoir pris connaissance du Code de Déontologie de l'Ingénieur à Madagascar et en toute liberté, je m'engage à observer les règles prescrites dans l'exercice de la profession d'Ingénieurs. Je permets, en acceptant cette inscription, que mon nom soit publié en association avec l'ordre des ingénieurs. J'affirme que toutes les déclarations faites par moi-même dans cette demande d'inscription sont vraies et de bonne foi.

Nom, Signature et date

Bureaux d'inscription et Contacts :

L'ingénieur a deux possibilités :

- 1- Pour Antananarivo :

Laboratoire de contrôles des pesticides - Direction de la protection des végétaux – Nanisana : GSM 032 02 588 86/ 034 05 610 69 / 034 87 006 84

- 2- Pour les Régions :

Au niveau de chaque Délégation Régionale de l'Ordre des Ingénieurs